



One Africa, One Voice



Déclaration du Sommet parlementaire PE-PAP à l'occasion du IV^e Sommet Afrique-UE

Réunis à Bruxelles, en Belgique, les 31 mars et 1^{er} avril 2014, à la veille du quatrième Sommet Afrique-UE, nous, parlementaires représentant les parlements européen et panafricain, investis d'un rôle de surveillance et de contrôle, avons examiné les progrès réalisés et les étapes franchies dans la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE depuis le dernier sommet qui a eu lieu à Tripoli les 28 et 29 novembre 2010.

Nous nous réjouissons de l'intensification de la coopération entre nos deux parlements, qui leur permet d'exercer un contrôle de plus en plus important de l'exécutif et de ses actions, et demandons que cette fonction parlementaire soit davantage renforcée afin de développer la démocratie et la transparence dans le domaine des relations entre l'Afrique et l'Union européenne. L'importance du rôle de tous les parlements dans ce processus doit être mise en évidence. Il faut en

outre nettement le distinguer du rôle de la société civile, qui est de contribuer au renforcement de la fonction parlementaire de contrôle sans jamais s'y substituer. Les parlements démocratiquement élus des peuples africains et européens constituent les représentants authentiques de la volonté de ces peuples et de la confiance et de la foi qu'ils ont dans la coopération entre l'Union africaine et l'Union européenne.

Depuis le dernier sommet, l'Afrique et l'Europe ont été confrontées à un grand nombre de défis nouveaux qui ont mis en exergue l'importance de la coopération dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE. Les conflits politiques, ethniques et religieux au niveau national et régional se multiplient, de même que s'accroît la menace terroriste. Il est également manifeste que la fragilité de l'État, ainsi que les violations des droits de l'homme et la corruption figurent encore, pour certains pays africains et européens, parmi les plus grandes difficultés qui hypothèquent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. À cet égard, il faut remarquer que de nombreux pays ont connu des améliorations tangibles. Toutefois, la tendance en ce sens dépendra de la capacité à rendre la croissance et la prospérité économiques plus inclusives et à réduire les inégalités au sein des pays. En outre, l'engagement en faveur de la lutte contre l'impunité devrait continuer à faire partie de nos plus grandes priorités dans le contexte du dialogue officiel sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique, lequel reste synonyme d'un engagement

fort et mutuellement accepté en faveur du rayonnement de ces valeurs à l'échelle mondiale et de l'intensification de la coopération dans ce domaine.

Afin d'encourager le maintien des efforts et de veiller à la pertinence au niveau du continent, nous, parlementaires, demandons aux partenaires d'Europe et d'Afrique, dans le cadre de la stratégie commune, d'assurer un dialogue régulier et spécifique de haut niveau et à un niveau ministériel qui porte sur un nombre restreint d'objectifs phares réalistes. À ce titre, il conviendrait d'étudier les domaines prioritaires suivants:

- **Paix et sécurité**

La Facilité de Paix pour l'Afrique a permis, au cours de ses dix années d'existence, la mise en œuvre de solutions africaines collectives pour résoudre des crises, tout en soutenant la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ces résultats devront être entretenus et développés au cours de la prochaine période de mise en œuvre de la stratégie commune.

- **Gouvernance macroéconomique**

Afin d'ouvrir la voie à un développement inclusif centré sur les personnes, il convient d'encourager les États à se pencher sur l'amélioration de la gouvernance macroéconomique, en partant du niveau continental pour aboutir au niveau de chaque État. Il convient également de mettre en place et d'appliquer des systèmes

fiscaux équitables et performants afin de garantir à l'État des recettes durables pour fournir des services efficaces aux citoyens. Il convient par ailleurs de respecter le principe selon lequel chaque entreprise paie ses impôts dans le pays où elle opère et génère du profit. Enfin, l'Europe et l'Afrique doivent prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les flux financiers illicites, qui coûtent chaque année des milliards de dollars aux pays africains. Parmi ces mesures devraient figurer, par exemple, la communication pour chaque pays d'informations à caractère financier et fiscal à l'ensemble des entreprises européennes de tous les secteurs, afin de garantir la transparence financière au moyen de registres publics des propriétaires réels et d'associer sur un pied d'égalité les pays africains aux débats sur l'imposition internationale des sociétés.

- **Développement économique et commerce**

La démographie et le nouveau dynamisme en Afrique créent un besoin pressant de création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Une panoplie d'instruments doit être utilisée pour tendre vers cet objectif, allant de l'éducation et de la formation professionnelle aux investissements public-privé, en passant par le micro-crédit, les placements garantis, le développement d'infrastructures, etc. Les conclusions relatives à la prochaine période de mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-Europe devront proposer des mesures concrètes dans ce domaine pour la

coopération continentale, auxquelles seraient allouées les ressources nécessaires.

Le commerce entre les pays d'Afrique et la valeur ajoutée qu'il apporte aux produits africains offrent d'énormes possibilités de développement économique durable qui réduiront la dépendance économique et créeront de l'emploi.

La question de l'industrialisation de l'Afrique doit être abordée notamment à travers le prisme du transfert des technologies et des compétences pour permettre de transformer les matières premières en Afrique. Les normes fondamentales de travail de l'OIT et la responsabilité sociale des entreprises doivent être respectées.

L'aide au développement reste un facteur important pour accélérer le développement axé sur les personnes. La future aide doit respecter les grands principes de l'aide au développement pour ce qui est du renforcement des capacités.

Le soutien à la Chambre de commerce UE-Afrique: il est nécessaire de tenir compte de la Chambre de commerce UE-Afrique et de la diaspora africaine dans le renforcement des échanges entre les deux continents.

- **Affaires sociales**

Si les régimes de sécurité sociale varient en fonction des traditions de chaque pays, il convient de définir et de développer des règles minimales au niveau continental pour ouvrir la voie à des améliorations dans le cadre d'un examen par les pairs.

Il est indispensable d'améliorer les conditions de vie sur l'ensemble du continent africain en prenant les mesures appropriées au niveau local, national, régional et continental, par l'exploitation de l'interaction des meilleures technologies disponibles dans les domaines de l'alimentation et de la sécurité de l'approvisionnement en eau, des énergies renouvelables, de la protection de l'environnement et du changement climatique.

Le cadre du Millénaire pour le développement est le moyen approprié d'éradiquer la pauvreté. Les deux parlements contrôleront le respect des engagements pris ainsi que l'application du cadre pour l'après 2015.

Mettre fin aux mariages d'enfants et aux mariages précoces et forcés, ainsi qu'aux mutilations génitales féminines doit également figurer parmi les priorités des responsables politiques, qui doivent veiller notamment à remédier aux causes profondes de ces fléaux, telles que la pauvreté, l'absence de normes éducatives et

culturelles, pour venir à bout des inégalités dont souffrent les filles et les femmes au sein de la société.

Il y a également lieu d'exprimer certaines inquiétudes quant aux événements récents faisant état d'une intensification des tensions, de la discrimination et de la persécution dans certaines parties du continent africain pour des motifs raciaux ou religieux, ainsi que du déni des droits des minorités. Concernant la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, une divergence d'opinion subsiste entre les députés du Parlement européen et leurs homologues africains.

La gestion des flux migratoires doit être exercée à travers le dialogue et la coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination. Enfin, il convient d'adopter des mesures visant à remédier aux causes et aux conséquences souvent fatales de la migration et de la traite des êtres humains depuis les pays africains vers l'Union européenne.

La délégation estime que la question du Sahara occidental doit être résolue dans le cadre des Nations Unies et à travers le dialogue avec toutes les parties prenantes, et demande à l'Union africaine et à l'Union européenne de coopérer à cet égard.

Conclusions

Le IV^e Sommet Afrique-UE a lieu à un moment décisif. Il importe que les progrès réalisés et les résultats obtenus ne soient pas affectés négativement par les coupes budgétaires de l'Union européenne, avec pour résultat une réduction du budget pour la coopération au développement. Le Parlement panafricain et le Parlement européen, les parlements nationaux et régionaux, ainsi que la société civile sur les deux continents doivent participer pleinement à la prise de décision à leur niveau afin de veiller à la transparence et au respect de l'obligation de rendre des comptes à tous les citoyens concernés. Le développement du bien-être des États africains sur le plan économique et social n'en serait que renforcé, de même que serait assuré le respect des principes fondamentaux de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit.